

original: dy

Kopien : brf jac dd kjp sin rue kt er la gwb pb
 ka vy ay aj ma sfr fn ax wok cfr wi gh sru rae
 Kopie nach Kenntnisnahme vertraulich vernichten!

belgrade

3.10.1989

16h30

110 [] nhhhh

c o n f i d e n t i e l

- dfae, chef du secretariat politique
 copies a : - ofaee, secretaire d'etat f. blankart
 - ofaee, ambassadeur s. ariotti
 - ofaee, europe sud-est
 - dfae, secretaire general schaller
 - dfae, ddip, service des droits de l'homme,
 j.-d. vigny
 - dmf - grs
 - ambassade de suisse, vienne (col. cheneval)
 - ambassadeur simonin, adresse de vacances
 (rp no 17/1989 380.0-fm/clm)

n o u v e l l e c o n s t i t u t i o n s l o v e n e :
 l a y o u g o s l a v i e d e c h i r e e

la crise politique provoquee par la revision de la constitution slovene est un revelateur des tensions qui ne cessent de s'aggraver entre les republics yougoslaves, les antagonismes profonds qui se manifestent de plus en plus opposent en particulier la serbie et la slovenie, les relations entre serbes et croates restant traditionnellement tendues. si la recente polemique, qui se poursuit, a pris l'allure d'un debat constitutionnel, touchant aux rapports d'une republic avec la federation, elle recouvre en fait des divergences profondes et generales sur toutes les questions de principe aussi bien economiques que politiques. des conceptions differentes s'affrontent en effet, selon un meme clivage nord-ouest/sud-est, sur l'organisation de l'etat federal (plus ou moins de centralisation), sur la democratisation de la vie politique et la reforme du parti communiste (multi-partisme ou pluralisme au sein du parti), sur la reforme du systeme economique (liberalisme vs. dirigisme).

le projet slovene d'une nouvelle constitution republicaine (parallement aux revisions realisees dans les autres republics) qui renforce son autonomie au sein de la federation a provoque des discussions passionnees. parmi 68 amendements a la constitution slovene de 1974, 6 ont ete controverses, en particulier :

- le droit a l'autodetermination, y compris le droit de faire secession et de se rattacher a un autre etat,
- une disposition qui subordonne a l'approbation du parlement slovene l'imposition de l'etat d'urgence et l'utilisation des forces armees en temps de paix sur son territoire,
- le droit de ne pas observer des decisions federales qui seraient contraires aux interets slovenes.

kopie ging an: - bawi (5)

04.10.1989 1030h. -o- sy

Dodis



toutes les instances federales se sont elevees contre ces dispositions qu'elles estiment etre incompatibles avec la constitution federales et menacer l' unite et l' integrite de la yougoslavie. la presidence federales de l' etat a mis en garde, a deux reprises, la slovenie contre l' adoption de ces amendements (le president drnovsek, slovene, aurait ete isole au sein du college lors du premier avertissement, il etait a new york lors du deuxieme). sans specifier, la presidence a menace d' appliquer les dispositions pertinentes de la constitution federales en cas de conflit entre les nouveaux articles et la constitution federales. la presidence de l' etat a ete suivie par la presidence du parti federales, l' armee, en des termes fermes et moderes, a denonce les amendements slovenes et rappelle sa vocation traditionnelle a defendre la yougoslavie dans ses frontieres, sous l' autorite de la presidence de l' etat. le conseil federales de l' assemblee (apres sa commission constitutionnelle) et le comite central de la lcy, convoques la veille de la reunion du parlement slovene, ont decide a la majorite - contre le vote des slovenes et d' une partie des croates - de demander le report de l' adoption des amendements.

les slovenes, estimant que la revision de la constitution republicaine est de leur seul ressort, ont denonce des pressions politiques jugees inadmissibles. l' assemblee republicaine de ljubljana a ainsi adopte les amendements constitutionnels a l' unanimité (1 abstention, 1 voix contre, celle du representant de l' armee, a son corps defendant) le 27.9.

des manifestations, aussi peu spontanees qu' a l' accoutumees, ne se sont pas fait attendre, en voivodine, au kosovo, en serbie, en macedoine et au montenegro, dont toutes les autorites ont condamne la decision slovene. seule la croatie, tout en observant une certaine reserve, a discretement soutenu les slovenes.

a l' evidence, la volonte ancienne de la slovenie d' affirmer sa souverainete a ete encouragee par la montee de milosevic, qui, apres avoir renforce l' unite de la serbie en reduisant l' autonomie de ses deux provinces et aligne successivement les directions de voivodine, du montenegro et du kosovo, entend accroitre le poids de la serbie au sein de la federation. le plan de reforme constitutionnelle yougoslave presente par la serbie, axe sur la centralisation, s' est heurte a la resistance et aux critiques de la slovenie et de la croatie. la nouvelle constitution slovene va a l' encontre de ce projet. les communistes slovenes sont opposes a la reforme du parti sur la base du principe "un homme, une voix" qui les mettrait en minorite. dans le climat de tensions aigues ou se debat le pays, marque par des incidents inter-ethniques (notamment entre serbes et croates), deux plenums du cc lcy en aout et en septembre, consacres aux problemes des nationalites, n' ont pas permis le moindre progres, et le prochain congres du parti a ete differe (janvier 1990). en l' occurrence, les slovenes ont vote contre la majorite de la

lcy et refuse de se plier a sa direction. la menace agitee par le parti slovene de ne pas participer au prochain congres si des pressions s' exercent contre lui ne peut etre prise a la legere.

inscrit dans la nouvelle constitution slovene, le droit donne aux citoyens de créer des organisations politiques - qui fleurissent en slovenie - c'est-à-dire le droit reconnu aux partis d'exister en dehors de l'alliance socialiste, ainsi que le droit pour eux de présenter des candidats directement aux élections représentent une ouverture au multipartisme. Or celui-ci est dénoncé par la tch., la serbie, les militaires et l'alliance socialiste, qui ne tolèrent des associations que dans le cadre de l'alliance socialiste, n'envisageant de pluralisme qu'au sein du pc. Cette avancée dans le domaine politique est un des éléments qui distinguent le plus la slovenie des autres républiques.

La crainte, latente en slovenie, qu'après la voïvodine, le monténégro et le kosovo, mis au pas en 1988, son tour pourrait venir (kucan, le chef du pc slovene, a dénoncé une éventuelle "kosovisation" de la slovenie), ainsi que les rumeurs de coup d'état qui ont couru en slovenie (mai 1988) après des flots de remarques venimeuses de l'armée contre la direction slovene, accusée de tolérer les contre-révolutionnaires, ont marqué les esprits. Le climat de méfiance ainsi entretenu explique l'amendement relatif à l'instauration de l'état d'urgence.

Le droit à la sécession qui a fait tant de bruit paraît revêtir un caractère avant tout symbolique. Les dirigeants slovenes ont affirmé à plusieurs reprises qu'il n'était pas question de se détacher de la fédération yougoslave. Les séparatistes ne sont en effet qu'une infime minorité. Ce droit figurait d'ailleurs déjà dans le préambule de la constitution républicaine, tandis que la constitution fédérale prévoit également le droit à l'autodétermination pour chacun des membres de la fédération.

L'amendement qui prévoit la possibilité de refuser d'appliquer des décisions fédérales semble bien être le plus problématique. Si en fait les mécanismes actuels de décision (consensus) permettent déjà à une république de bloquer une loi fédérale qui lui déplaît, le concept de fédération "asymétrique" qui a été évoqué, c'est-à-dire un système où les décisions du pouvoir central seraient appliquées à bien plaisir, signifierait une réduction supplémentaire du pouvoir fédéral.

Une telle perspective est préoccupante au moment où la réforme économique est nécessaire et urgente. Sur ce plan-là aussi, intérêts et conceptions divergent. Les slovenes, qui sont les plus libéraux, les plus industrialisés et les principaux exportateurs du pays, prouvent l'ouverture au marché et un rapprochement avec l'europe. Ils soutiennent les orientations du premier ministre markovic, croate, dont la

politique économique a été sabotée jusqu'ici par la serbie et ses alliés, qui réclament un programme anti-inflation d'inspiration plus dirigiste. Les républiques du sud-est affirment ne pas vouloir être seules à payer le prix de la crise. Elles savent que la libéralisation - qui condamnerait par le jeu de la concurrence les entreprises non rentables - comporterait pour elles un coût social plus élevé que dans les républiques plus développées. Elles accusent celles-ci de les exploiter selon un schéma connu dans les relations nord-sud, leur reprochant d'avoir assis leur développement

industriel sur les matieres premieres ou produits semi-finis achetes a bas prix dans les republics meridionales qui sont leurs principaux debouches. les slovenes, eux, ne sont plus prêts a payer pour le developpement des republics et provinces du sud sans savoir ce que devient leur argent. l'absence de solidarite est patente.

un nouveau paquet de mesures anti-inflation presente le 29.9. au parlement pourrait, selon les plus optimistes, beneficier d'un sursaut de soutien des republics, soucieuses de ne pas ajouter encore aux difficultes actuelles suscitees par la revision de la constitution slovene. ce paquet, qui n'apporte guere d'elements nouveaux, semble faire quelques concessions aux tenants, notamment serbes, de controles administratifs des prix et des salaires.

r e m a r q u e s f i n a l e s

la polemique declenchee par les amendements slovenes n'est pas pres de s'eteindre : juristes et politiciens vont epuiser leurs arguments sur le sujet. la cour constitutionnelle, saisie de l'examen de toutes les constitutions republicaines, ne pourra donner qu'un avis sur leur constitutionnalite.

le president de la presidence yougoslave, le slovene drnovsek, est vivement critique pour etre rentre de new york (a.g. de l'onu) - d'ailleurs selon le calendrier prevu - et avoir assiste a la seance de l'assemblee slovene. on a toutefois remarque la sobriete de son attitude.

les observateurs ecartent generalement l'hypothese d'une intervention militaire. on a releve les declarations fermes mais moderees de l'armee, qui a rappele sa vocation classique.

la direction slovene, pour des raisons politiques, ne pouvait pas revenir en arriere : les reunions dramatiques du parlement federal et du parti paraissent deplacees et superflues.

on peut s'attendre a une relative prudence des dirigeants slovenes qui, apres avoir demonstrativement pris des garanties pour l'avenir - face a la menace d'une eventuelle mainmise serbe sur la direction de l'etat yougoslave - devraient eviter des provocations dans la gestion politique.

plus que les arguties juridiques, ce qu'il faut retenir de cette crise, c'est le fosse qui se creuse toujours plus entre les republics et leurs conceptions opposees sur tout, ou presque. le pouvoir central sort encore affaibli de ces peripeties. feldmeyer

ambasuisse